

l'époque où elles ont été établies, à l'exception, bien sûr, de celle qui avait trait au canal de Welland, on constatera, je crois, qu'il y a augmentation graduelle au fur et à mesure qu'elles sont revisées, à condition, toutefois, de ne pas inclure dans le calcul de vastes travaux dont l'exécution répond aux exigences du public. Je n'en ai pas parlé, et je ne vais pas imposer cette discussion au comité, mais j'espère pouvoir plus tard expliquer pourquoi il a été jugé nécessaire d'ajouter nombre d'aménagements qui ont été exécutés à ce moment-là, et cela depuis l'extrémité en amont jusqu'à Montréal.

Je désire parler des réclamations des entrepreneurs, mais je ne veux pas imposer tous ces détails au comité. L'honorable député de Vancouver-Est attend son tour de parole. Si le comité me le permet, je pourrais peut-être, après avoir écouté ce que le ministre et d'autres ont à dire, et avant que la résolution ne soit finalement approuvée, donner mon avis sur ces réclamations des entrepreneurs. Si cette proposition a l'agrément du comité, je lui serais très reconnaissant de me permettre de prendre de nouveau la parole plus tard.

M. Winch: Monsieur le président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les observations faites hier par le ministre des Transports et celles que vient de formuler cet après-midi l'honorable préopinant. J'ai écouté avec beaucoup d'attention, je le répète, car il s'agit d'un sujet fort important.

Je souhaite, pour ma part, je ne puis m'empêcher de le dire à l'occasion d'un sujet si important et si complexe, qu'on trouve moyen de tracer un tableau complet de la situation si complexe qu'elle soit, dans un langage qui rende la chose un peu plus intelligible à la moyenne des profanes. J'admets que je n'ai parlé de la voie maritime du Saint-Laurent, ni à la Chambre ni en dehors. Toutefois, je me suis vivement intéressé à la question à la suite de comptes rendus et de commentaires des journaux, de certains documents qui sont venus entre mes mains et de rencontres avec plusieurs ingénieurs.

Je veux dire dès le début que je me suis avant tout intéressé à certains documents qui m'ont été présentés et que des ingénieurs ont dit être exacts. Je n'ai pas l'intention de m'en servir cependant, et je ne l'ai pas fait non plus, parce qu'ils ne portent pas de signature. A titre de membre de la Chambre, j'estime que je ne puis pas utiliser maintenant ni à aucun moment des documents dont je n'ai pas établi la source. Vu cependant l'énoncé fait hier après-midi par le ministre des Transports lorsqu'il a présenté la motion et les réponses complètes qu'il a données à une série de questions inscrites au *Feuilleton*, j'estime qu'il y a des questions importantes

qu'il faudrait poser au ministre avant l'adoption définitive de la motion.

M'est-il permis de dire, combien je suis gré au ministre des Transports d'avoir répondu si promptement à la question inscrite au *Feuilleton*. Il a ainsi créé un précédent et a donné l'exemple. Nous espérons que les autres ministres en feront cas et suivront son exemple.

L'honorable député qui a parlé avant moi en avait long à dire,—et j'ai essayé de suivre ses observations de mon mieux,—au sujet du coût majoré de la voie maritime du Saint-Laurent. Mais, quoi qu'il ait dit, lorsque le ministre des Transports informe la Chambre, comme il l'a fait hier, que le coût prévu de la voie maritime au Canada dans le budget d'établissement de 1953 était de 205 millions et demi de dollars, en comparaison des dépenses totales de 329 millions de dollars prévues à l'heure actuelle, j'estime qu'il est évident que les membres de la Chambre, lorsqu'il demande un crédit supplémentaire de 35 millions de dollars, doivent chercher à savoir aussi exactement que possible pourquoi le montant est passé de 205 millions de dollars à 329 millions de dollars, comment l'argent a été dépensé, s'il a été dépensé utilement et à quoi est destiné le montant supplémentaire de 35 millions de dollars demandé à cette occasion.

Je crois qu'un point sur lequel nous aimerions avoir des précisions, c'est celui de savoir si ce montant de 35 millions de dollars a quelque rapport avec les 28 réclamations présentées par les entrepreneurs jusqu'au 27 janvier de cette année. Le ministre nous a signalé que 28 réclamations ont été reçues; que leur total atteint \$36,329,000; que six de ces réclamations ont été réglées et que le reste fait actuellement l'objet d'une étude. Il a aussi informé la Chambre que les six réclamations qui ont été réglées jusqu'ici forment un total de \$8,636,000; sur montant, on a accepté des réclamations dont le total s'élève à \$768,000 et la somme des réclamations rejetées atteint \$7,868,000.

Il est intéressant, bien sûr,—car les députés veulent se montrer absolument équitables envers tout le monde,—de savoir si les réclamations soumises par les 28 sociétés sont fondées. Dans cette perspective, j'aimerais demander en passant si le ministre des Transports a été mis au courant d'une prétendue réunion d'entrepreneurs,—survenue vers février de l'an dernier, je crois,—au cours de laquelle, m'a dit un ingénieur, certains des entrepreneurs au moins ont exprimé l'avis que les plans et l'aménagement de la voie maritime avaient été conçus en vitesse, et que les travaux d'enquête, l'élaboration et la préparation des documents de soumissions